



Arras, le 28 février 2025

A
Monsieur le Directeur Académique

Objet : dépôt d'une alerte sociale

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève départemental pour les personnels enseignants du 1^{er} degré, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés du Pas-de-Calais, à compter du vendredi 28 février 2025 et jusqu'au vendredi 4 avril 2025.

Voici les motifs qui nous amènent à déposer cette alerte sociale :

- La déspecialisation des postes de BDFC, la précarité des postes de BD REP+ et l'avenir des Brigades Départementales en général ;
- Les cas spécifiques des directeurs d'école impactés par une fermeture de classes et les postes à profil ;
- Les fermetures de classes annoncées dans notre département ;
- Les modifications envisagées concernant le mouvement intra-départemental.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour la FSU-SNUipp 62
Maxime VASSEUR

Pour le Snudi-FO 62
Christel ABIS

Pour le SE-Unsa 62
Julie DUHAMEL

Pour le SNALC
Christophe GRUSON